



Cercle Europe & Economie Sociale

Echange avec Manon Aubry

Députée européenne et
vice-présidente du groupe politique GUE

10 juin 2020

Le 10 juin, nous avons eu le plaisir d'accueillir Manon Aubry au sein de notre Cercle. Manon Aubry est membre de la commission juridique (JURI) et de celle des affaires économiques et monétaires (ECON) et vice-présidente de son groupe politique la Gauche Unitaire Européenne (GUE) et suppléante en DEV, facilitant ainsi un panorama à 360° des enjeux pour les acteurs de l'ESS.

L'impact de la crise sur l'écosystème de l'économie sociale

Manon Aubry s'est montrée particulièrement intéressée par avoir des chiffres et données sur l'impact de la crise du Covid-19 sur l'économie sociale et solidaire. Les membres ont évoqué chacun leurs secteurs, chiffres clés et impacts actuels et à venir car si le confinement est terminé, la crise ne fait que commencer.

Côté associatif, plusieurs enquêtes ont été lancées et des premiers chiffres sont sortis, notamment sur les pertes du milieu associatif de l'ordre de 1.4 milliards d'euros. D'autres enquêtes sont aussi menées concernant les surcoûts rencontrés par certaines structures associatives pour mettre en place les dispositifs COVID, notamment sur l'aspect médico-social.

Dans le secteur mutualiste, le premier impact a été le manque d'accès aux soins (dentaires, ophtalmologique, etc.) qui a été très important. La consommation de soins reprend mais l'accès à la santé reste inégal.

La Commission européenne et son unité en charge de l'ESS, a sondé les différentes associations représentant l'ESS dans leur pays pour faire remonter les problèmes et impacts rencontrés durant la crise. Il est pour l'heure trop tôt pour avoir une image complète de ces impacts.

Enfin il faut souligner et faire remonter auprès des Etats et de la Commission le bon comportement des structures de l'ESS durant la crise.

Plusieurs outils de mesures et études sont en train d'être finalisés et seront communiqués à la Députée concernant l'impact de la crise.

Les aides d'Etat et le soutien aux entreprises

Manon Aubry s'est particulièrement exprimée sur ce sujet très important pour son groupe. En effet, la GUE et LFI travaillent particulièrement sur comment mieux soutenir les entreprises et s'inspirer des structures de l'ESS, de leur gouvernance et organisation, pour flécher les aides d'Etat.

Ainsi La France Insoumise sortira bientôt une liste de 10 contreparties qui seront demandées aux entreprises en échanges d'aides d'Etat. Ces contreparties seront largement inspirées des modes de fonctionnement de l'ESS, et notamment le partage des salaires, le versement de dividendes ou le suivi des objectifs de l'Accord de Paris.

Ces contreparties seront défendues au niveau européen dans le cadre de la révision des règles sur les aides d'Etat annoncée par la Présidente von der Leyen.

Manon Aubry a aussi précisé vouloir inclure dans un rapport sur la politique de concurrence voté en plénière au PE l'extension du régime d'exception sur les aides d'Etats décidé par la Commission suite à la crise.

Plus globalement, Manon Aubry craint plusieurs aspects dans ce plan de relance : d'abord la question de la conditionnalité des aides (question abordée dans les 10 propositions de LFI), mais aussi le remboursement des emprunts de la Commission sur les deniers publics ou encore les contreparties écologiques ou sociales.

Les participants aux débats ont largement abondé dans le sens de ce que propose Manon Aubry. Plusieurs ont fait remarquer la difficulté imposée par l'UE de flécher les aides d'Etats vers les structures qui en ont le plus besoin.

Comme évoqué précédemment, la gouvernance devra aussi être questionnée pour une meilleure représentativité de l'ESS. Manon Aubry s'est montrée sur ces questions très preneuses d'informations et d'idées.

Des propositions sur ces questions ont été faites, notamment concernant l'inclusion de la lucrativité limitée et l'article 147 du TFUE et le changement total de paradigme nécessaire pour l'attribution par l'Union de moyens aux entreprises.

Enfin la crise a fait peser des coûts très importants sur l'économie en général, mais particulièrement sur les entreprises à lucrativité limitée. Un report, voir une annulation, des charges pour ces structures seraient l'une des solutions à creuser. Au niveau local, la demande du gouvernement de verser de l'argent au sein d'une caisse/fond alors que l'ESS ne peut pas aller chercher des fonds sur les marchés est aussi un enjeu de concurrence équitable.

La Conférence sur l'Avenir de l'Europe

Manon Aubry a, à plusieurs reprises, évoqué la future Conférence sur l'avenir de l'Europe, dont les débats recommencent. Cette conférence est l'un des moyens d'inclure dans la discussion sur l'UE les citoyens et entreprises représentatives, telles que l'ESS. L'objectif, côté GUE, est clairement une réouverture des Traités ainsi qu'une réaffectation des moyens de la BCE directement vers les Etats membres et un soutien direct.

Malgré la relance des débats sur l'organisation d'une conférence, qui pourrait donc être l'occasion de travailler notamment sur l'article 147 du traité, les rapports de force ne sont pas positifs.

La question de la Conférence sur l'avenir de l'Europe a aussi fait émerger la question de la gouvernance, que ce soit du Socle européen des droits sociaux, mais aussi de cette conférence, du Semestre et globalement d'un manque de représentativité des entreprises de l'ESS dans les débats actuellement sur l'Europe.

Le Plan européen sur l'ESS

Membre de l'intergroupe sur l'économie sociale, Manon Aubry a reconnu les échanges fructueux qu'elle pouvait avoir avec le commissaire Nicolas Schmit.

Plusieurs interventions ont souligné l'importance de travailler sur une meilleure reconnaissance de la lucrativité limitée au niveau européen, d'y intégrer de meilleurs chiffres statistiques sur l'ESS en Europe et de ne pas oublier la dimension internationale de l'ESS.

Pour préparer le Plan d'Action sur l'ESS, plusieurs rapports seront étudiés en commission JURI, dont Manon Aubry est membre, notamment sur la gouvernance des entreprises, dans lequel des idées venues de l'ESS pourraient être incluses et l'élargissement de la gouvernance des entreprises, mais aussi un sur le devoir de vigilance des entreprises.

Enfin, un autre rapport dont Manon Aubry sera rapporteur fictive sur la création d'un statut pour les associations et organisations à but non lucratif européennes transfrontalières est aussi l'un des moyens de faire ressortir le rôle de l'ESS au niveau européen.

Autres questions

Beaucoup d'autres questions ont été abordées durant cet échange, et notamment la question de la régularisation des sans-papiers, l'Europe sociale de manière plus large et la mise en place d'un salaire minimum qui suscite beaucoup de débats entre nationalités au sein même des groupes politiques.

Après un an de mandat, Manon Aubry a aussi décrit des rapports de force différents selon les commissions et les sujets au sein du Parlement européen. Si la commission des affaires économiques (ECON) est très conservatrice, au contraire celle des affaires juridiques (JURI) permet d'avancer sur des questions progressistes. Malgré tout, la fin du duopole S&D et PPE permet d'ouvrir le jeu des coalitions, avec une sensibilité plus à gauche.

Sur la finance durable, elle s'est montrée sceptique quant à l'inclusion de critères véritablement sociaux et environnementaux dans la taxonomie même si des possibilités d'infléchir les positions sont toujours possibles.

Conclusion

Manon Aubry a porté un message fort d'engagement au niveau européen, sur des thématiques chères au monde de l'ESS. Elle a vivement invité les membres à lui envoyer des idées et contributions. Elle craint cependant que la crise ne rabote les ambitions sociales et écologiques de la Commission mais aussi des Etats membres et du Parlement européen, avec le report de certain textes ambitieux ou l'abaissement des ambitions.